

	<b>L1</b> Préparatoire 1 <sup>ère</sup> année	<b>ESAG L2</b> Art graphique Architecture intérieure	<b>ESAG L3/M1/M2</b> Art graphique Architecture intérieure
<b>Droit d'inscription</b>	<b>240 €</b>	<b>240 €</b>	<b>240 €</b>
<p>En espèces ou chèques à l'ordre de Académie Julian non renouvelé, quelle que soit la durée du cycle des études. Ce droit reste définitivement acquis à l'école, même dans le cas de désistement avant la rentrée.</p>			
<b>Scolarité annuelle</b>	<b>6680 €</b>	<b>7960 €</b>	<b>9680 €</b>
<p>En espèces ou chèques à l'ordre de Académie Julian. Cette somme, due intégralement pour toute année scolaire commencée, est à régler en deux versements de :</p>			
	<b>3340 €</b> chacun	<b>3980 €</b> chacun	<b>4840 €</b> chacun
<p>Le premier au plus tard le 6 septembre 2010. Le second au plus tard le 5 février 2011. L'absence du premier versement au 6 septembre 2010 entrainera l'annulation de l'inscription de l'élève.</p>			

### **Dossier d'inscription / Pièces nécessaires**

- Un exemplaire de la fiche d'inscription (l'autre est à conserver par vous)
  - La fiche de justification d'absence dûment remplie et signée par les parents
  - Extrait d'acte de naissance (traduit, dans le cas des des élèves étrangers) ou photocopie de la carte d'identité
  - Photocopie des diplômes
  - Pour les élèves non bacheliers : certificat de scolarité de terminale
  - Certificat médical de moins de trois mois
  - Deux photographies d'identité
  - Carte de séjour pour les élèves de nationalité étrangère (Hors Europe)
  - Le montant du droit d'inscription (en cas de première inscription dans l'école)
- Nous sommes conduits à demander aux parents ou responsables financiers résidant à l'étranger le règlement de la totalité des frais de scolarité avant le 6 septembre 2010.  
À défaut de ce règlement l'inscription de l'élève sera considérée comme nulle.